



Ne restez pas
seul face à la
CANICULE
Faites-vous connaître !



PREVENTION
Notre CCAS veille
sur les personnes âgées
handicapées, vulnérables et isolées

Le Plan Canicule est activé chaque année et couvre la période du **1^{er} juin au 15 septembre**. Ce plan définit des niveaux d'alerte des épisodes de chaleur et les actions qui y sont associées, afin de prévenir et limiter les effets sanitaires de ces épisodes de chaleurs.

D'après la loi, il incombe à chaque mairie de disposer d'un **registre nominatif** où sont recensés, **s'ils en font la demande, certains publics fragiles**. Ces derniers peuvent ainsi bénéficier de l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux. Trois catégories peuvent y figurer, à condition de résider à domicile :

- **Les personnes âgées de 65 ans et plus.**
- **Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail.**
- **Les personnes adultes handicapées.**

les personnes concernées ainsi que des professionnels ou personnes de leur entourage peuvent demander l'inscription sur ce registre, au **CCAS qui en a la responsabilité**

Cette demande se fait par attestation sur l'honneur et est réalisée soit par la personne concernée (ou son représentant légal) soit par un tiers.

Téléphoner ou envoyer courrier ou mail ou déposer bulletin ci-dessous
CCAS 66 Le Barry. 07170 LAVILLEDIEU 04.75.94.81.03 – 8- ou
ccas@lavilledieu.com

Nom, Prénom date de naissance :
Adresse

Demande à être inscrit(e) sur le registre canicule tenu par le CCAS

Date et signature :

Le plan canicule propose également la plateforme téléphonique Canicule info service, accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) de 9 heures à 19 heures.